

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil municipal de Meulan-en-Yvelines, convoqué le 12 juin deux mil quatorze s'est réuni à l'hôtel de ville, le dix-sept septembre, à vingt heures trente, sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2014
 - Communications
 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- a) Décision 2014 N° 07 - Marché 14/MAPA/01 : Acquisition de produits d'entretien - Lot 1 « produits d'entretien »
- b) Décision 2014 N° 11 - Marché 14/MAPA/01 : Acquisition de produits d'entretien - Lot 2 « produits d'entretien HACCP »
- c) Décision 2014 N°12 - Marché 14/MAPA/03 : Accord cadre de fournitures scolaires
- Délibérations :
1. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
 2. Règlement intérieur du Conseil municipal
 3. Participation aux frais de scolarité année scolaire 2014/2015
 4. Gymnase des Annonciades : revalorisation des tarifs de location pour l'année scolaire 2014/2015
 5. Indemnité de conseil de la Trésorière principale
 6. Encadrement des nouvelles activités périscolaires (NAP) : taux horaire des intervenants spécialisés
 7. Régime indemnitaire : instauration de l'indemnité d'administration et de technicité
 8. Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité
 9. Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
 10. Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun Ville/Ccas
 11. Désaffectation matérielle et déclassement formel d'un terrain situé au Pré Carpentier
 12. Charte d'accueil des collectivités à la bibliothèque multimédi@ de Meulan-en-Yvelines
- Questions diverses

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD	X				
Mme	Florence QUILLET	X				
M.	Axel ROMERA			X	M. Arnaud DUPUIS	
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU	X				
Mme	Lysiane DA SILVA	X				
M.	Jordan FOSSE	X				Secrétaire de séance
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESESQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT			X	Mme Cécile ZAMMIT-POPESCU	
Mme	Catherine DESCOUT	X				
M.	Brahim MEKERRI	X				
Mme	Cirila JOND-NÉCAND	X				
M.	Jean-François CADOT	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	X				
Mme	Catherine BAUDUIN	X				
M.	Patrice DUC	X				
M.	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE	X				

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 27

votants : 29

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Jordan Fosse est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2014 est adopté par 23 voix pour et 6 voix contre (Cirila JOND-NÉCAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVÉ, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO)

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- a) Décision 2014 N° 07 du 13 juin 2014 - Marché 14/MAPA/01 : Acquisition de produits d'entretien - Lot 1 « produits d'entretien » d'un montant maximum de 35 000 €.
- b) Décision 2014 N° 11 du 25 juin 2014 - Marché 14/MAPA/01 : Acquisition de produits d'entretien - Lot 2 « produits d'entretien HACCP » d'un montant maximum de 10 000 € TTC
- c) Décision 2014 N° 12 du 3 juillet 2014 - Marché 14/MAPA/03 : Accord cadre de fournitures scolaires.

DÉLIBÉRATIONS :

N°12 287 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 1 voix contre (Emmanuel NORBERT-COUADE) et 2 abstentions (Catherine BAUDUIN et Daniel LATTANZIO) :

APPROUVE la motion présentée de soutien de l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

N° 12 288 : Règlement intérieur du Conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 voix contre (Cirila JOND-NÉCAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVÉ, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) :

ADOpte le règlement intérieur du Conseil municipal.

N° 12 289 : Participation aux frais de scolarité année scolaire 2014/2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 2 abstentions (Catherine BAUDUIN, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

ADOpte le tarif de participation :

- École maternelle : 700, 92 €
- École élémentaire : 700, 92 €

N° 12 290 : Gymnase des Annonciades : revalorisation des tarifs de location pour l'année scolaire 2014/2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 6 voix contre (Cirila JOND-NÉCAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVÉ, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

ADOpte la revalorisation des tarifs de location pour l'année scolaire 2014/2015 comme suit :

Salle de danse, judo ou arts martiaux :

- Demande ponctuelle : 11,55 € par heure
- Encadrement éducateur sportif + salle : 31,50€ par heure

Hall de sports :

- Demande ponctuelle: 14,00 € par heure
- Encadrement éducateur sportif + hall : 34,00€ par heure

N° 12 291 : Indemnité de conseil de la Trésorière principale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 3 abstentions (Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) :

DÉCIDE d'accorder à titre personnel à Mme Aline Voillaume, Trésorière principale, l'indemnité de conseil au taux de 100% pour la prestation d'assistance et de conseil des services de la Ville de Meulan-en-Yvelines,

DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel 16 décembre 1983 et sera acquise à Mme Aline Voillaume pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

N° 12 292 : Encadrement des nouvelles activités périscolaires (NAP) : taux horaire des intervenants spécialisés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions (Cirila JOND-NÉCAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVÉ, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) :

DÉCIDE d'appliquer le tarif horaire de 17 € bruts pour cette catégorie d'intervenants.

N°12 293 : Régime indemnitaire : instauration de l'indemnité d'administration et de technicité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

DÉCIDE d'attribuer aux Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles une indemnité d'administration et de technicité.

PERMET à Madame le Maire de fixer le coefficient de modulation pour chaque agent du cadre d'emplois concerné.

N°12 294 : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention (Catherine BAUDUIN) :

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal les représentants suppléants),

DÉCIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

DÉCIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

N°12 295 : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (Cirila JOND-NÉCAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVÉ, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

FIXE à 3 le nombre total des membres de représentants titulaires des représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, et un nombre égal de suppléants,

DÉCIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

DÉCIDE le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité

N°12 296 : Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun Ville/Ccas

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (Cirila JOND-NÉCAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVÉ, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

DÉCIDE la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun ville/CCAS

N° 12 297 : Désaffectation matérielle et déclassement formel d'un terrain situé au Pré Carpentier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 6 voix contre (Cirila JOND-NÉCAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVÉ, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE)

APPROUVE la désaffectation matérielle du terrain situé à l'angle du CD 28 et de la rue de l'usine à gaz,

PROCÈDE au déclassement formel du domaine public communal de la parcelle cadastrée C n° 126, 132 et 134, d'une superficie de 5184 m²,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente de l'acte authentique de cette cession ainsi que tous les actes administratifs, juridiques, financiers afférents à cette opération.



N°12 298 : Charte d'accueil des collectivités à la bibliothèque multimédi@ de Meulan-en-Yvelines

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 29 voix pour :

ADOpte la Charte d'accueil des collectivités, écoles, collège ou lycée à la bibliothèque multimédi@ fixant les conditions d'inscription et d'accueil.

Madame le Maire informe que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le **mercredi 05 novembre à 20 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40